



Ordonnance de télécom CRTC 2007-439

Ottawa, le 22 novembre 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
CityWest Telephone Corporation (anciennement Prince Rupert City Telephones)	32 32A	le 15 février 1999 le 12 avril 1999

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>